

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 12 2020

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 21 décembre 2020 dans la salle de l'association des cavaliers du Cortenais, Parc Chabrières, 20250 CORTE. Elle est proposée en retransmission vidéo en direct dont les modalités d'accès ont été envoyées par mail aux adhérents.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2020, une seconde assemblée générale a été convoquée le 21 décembre 2020 sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants qui font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 - Rapport moral et quitus 2020,
- Point n° 2 - Rapports financiers et quitus 2020,
- Point n° 3 - Rapport du commissaire aux comptes,
- Point n° 4 - Budget prévisionnel 2021,
- Point n° 5 - Organisation d'une CEI2*,
- Pont n° 6 - Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE et sur le bulletin de vote électronique.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	34	207
Nombre de votants	9	45

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2020

	Nombre de votes	Nombre de voix
Oui	8	41
Non	1	4
Vote blanc	0	0

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2020

	Nombre de votes	Nombre de voix
Oui	8	41
Non	1	4
Vote blanc	0	0

Vote n°3 – J'approuve le rapport du commissaire aux comptes

	Nombre de votes	Nombre de voix
Oui	8	41
Non	1	4
Vote blanc	0	0

Vote n°4 – J'approuve le budget prévisionnel 2021

	Nombre de votes	Nombre de voix
Oui	8	41
Non	1	4
Vote blanc	0	0

Vote n°5 – J'approuve l'organisation d'une CEI2*

	Nombre de votes	Nombre de voix
Oui	7	36
Non	1	4
Vote blanc	1	5

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

Aucune question n'étant apportée, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.



Laurent DUBORGET

Président du CRE



Lætitia TAILLADE

Secrétaire Général